

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM050 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Madame LEMAY a donné pouvoir à Madame PÉRIN

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants : 32 Publication le 15/06/2023

20230609CM050 - ZAC du Grand Hameau - Cession de foncier à la SEMDO

Dans la continuité des différentes constructions engagées sur l'Ecoquartier du Hameau, la SEMDO, concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Hameau, sollicite l'acquisition des réserves foncières de la ville situées entre la rue Jean Zay et le boulevard Emile Bernon.

Ces réserves concernent les lots A1.1 et A1.2, la future voirie et l'ancien parking provisoire de la ZAC.

Par délibération 20221216CM176 du 16 décembre 2022, le conseil municipal autorisait cette cession de foncier à la SEMDO au prix de 191 000 €.

Une erreur matérielle a été relevée par le notaire dans cette délibération, la parcelle cadastrée BK 1349 appartenant déjà à la SEMDO.

Les parcelles à céder, propriétés de la ville, sont donc les suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BK	1356	CLOS DU HAMEAU	00 ha 05 a 38 ca
BK	1366	CLOS DU HAMEAU	00 ha 03 a 15 ca
BK	1368	CLOS DU HAMEAU	00 ha 08 a 56 ca
BK	1369	CLOS DU HAMEAU	00 ha 01 a 67 ca

BK	1370	CLOS DU HAMEAU	00 ha 05 a 97 ca
BK	1371	CLOS DU HAMEAU	00 ha 00 a 06 ca
BK	1372	CLOS DU HAMEAU	00 ha 04 a 40 ca
BK	1373	CLOS DU HAMEAU	00 ha 01 a 65 ca
BK	1374	CLOS DU HAMEAU	00 ha 12 a 39 ca
BK	1375	CLOS DU HAMEAU	00 ha 00 a 10 ca
Total			00 ha 43 a 33 ca

Cette cession intervient dans le cadre de l'article 8.1.5 du traité de concession signé en 2006, approuvé par délibération du 27 septembre 2006, qui précise que les terrains et immeubles bâtis, propriétés de la ville, seront acquis à l'amiable au prix des Domaines.

L'avis des Domaines en date du 12 septembre 2022 estime les terrains à 44 € /m² soit un total de 190 652 €.

Les frais de notaire et de géomètre sont intégralement pris en charge par l'aménageur.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 3221-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n°17 du 30 juin 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC du Grand Hameau,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 27 septembre 2006 approuvant la concession d'aménagement de la ZAC du Grand Hameau au profit de la SEMDO,

Vu la délibération du conseil municipal n°6 du 25 janvier 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Grand Hameau,

Vu l'avenant n°4 au traité de concession signé le 2 juillet 2015, approuvé par délibération n°80 du 22 juin 2015, actualisant le prix de cession au profit de la SEMDO des terrains situés dans la ZAC du Grand Hameau,

Vu l'avis de France Domaine en date 12 septembre 2022,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 29 voix pour,

3 abstention(s) : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 20221216CM176 du 16 décembre 2022

- d'approuver la cession au profit de la SEMDO, représentée par son directeur en exercice, domiciliée 6 avenue Jean Zay à Orléans (45000), des parcelles cadastrées section BK n°1356, 1366, 1368 à 1375, d'une surface globale de 4 333 m², sises entre les rues de la Mairie, Jean Zay et le boulevard Emile Bemon, pour un montant de 190 652 € (cent quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-deux euros),

- d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la cession des dites parcelles.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT

